

## Note de synthèse

**Habitat International Coalition (HIC)**, créée en 1976, est le réseau mondial qui se consacre à l'action pour la reconnaissance, la défense et la pleine mise en œuvre du droit de chacun-e à un lieu sûr où vivre en paix et dans la dignité, dans tous les pays. Le cœur de la Coalition est constitué de ses Adhérent-e-s à échelle mondiale et leur Assemblée Générale (AG) qui se tient chaque année. L'AG est un organe composite de tous les Adhérent-e-s de HIC et détient la plus haute autorité.

HIC est met en œuvre actuellement le projet «**Affirmation des droits des peuples à l'habitat à tous les niveaux**» (projet n° 600 600 2535 ZG), cofinancé par MISEREOR-KZE, conjointement avec la Fondation Ford, la FAO et la FPH (Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme). Le partenariat entre HIC et MISEREOR a débuté en 1985. Actuellement, MISEREOR, par l'intermédiaire de KZE, finance 56,72 % du budget du SG de HIC (Secrétariat Général) et de HIC-HLRN (Réseau pour le Droit au Logement et à la Terre).

L'évaluation externe de HIC des projets MISEREOR mis en œuvre conjointement par le SG de HIC et HIC-HLRN a eu lieu entre juin 2019 et février 2020 et s'est concentrée sur le projet actuel (03/2018-12/2020) et sur les deux projets précédents (600 600 2415 ZG et 600 600 2109 ZG) relatifs à «**L'intégration des droits des peuples au logement et à la terre avec le développement durable**» (02/2017-02/2018) et au «**Renforcement de la coordination des opérations de coordination, des capacités et du plaidoyer des Adhérent-e-s de HIC**» (01/2014-01/2017), couvrant ainsi la période globale de mise en œuvre depuis janvier 2014 jusqu'à décembre 2019.

L'évaluation s'est concentrée sur le travail effectué par le **Secrétariat Général** (SG) de HIC, chargé des adhésions, de la communication, du réseautage, de la mise en œuvre des projets mondiaux et de l'élaboration des rapports, et par **HIC-HLRN** (Réseau pour le Droit au Logement et à la Terre), un centre de référence thématique axé sur la défense des droits de l'Homme à échelle mondiale, chargé de la création de connaissances et de formation. Les instances mondiales de HIC (Présidence de HIC, Conseil de HIC, Assemblée Générale des Adhérent-e-s de HIC), les autres centres de référence de HIC (HIC-Amérique latine et HIC-MENA), les points focaux et une sélection d'Adhérent-e-s et d'Allié-e-s de HIC ont participé au processus d'évaluation en tant que principale source d'informations. L'objectif de l'évaluation était d'expliquer: (1) Dans quelle mesure **HIC remplit sa mission au moyen des projets MISEREOR**; (2) Les **défis récents** rencontrés par HIC et les moyens de les surmonter; et (3) Les **réalisations récentes et les avantages** des rôles actuels du SG de HIC et de HIC-HLRN.

Après avoir présenté le contexte du projet et les principales conditions cadres, ce rapport d'évaluation décrit, dans le premier chapitre, le projet tel qu'il a été planifié en se référant aux groupes cibles du projet, aux objectifs du projet et à sa logique d'intervention, à la structure et à la gestion de HIC, et à la nature de la coopération avec MISEREOR et avec les autres sponsors. Le deuxième chapitre détaille le processus d'évaluation et les méthodes utilisées pour la collecte de données, qui ont principalement consisté en une **revue documentaire**, une **enquête en ligne auprès des Adhérent-e-s de HIC** réalisée entre septembre et octobre 2019, et des entretiens avec des **sources principales d'informations**. Dans le troisième chapitre, les principaux résultats de la collecte des données et de l'évaluation sont examinés, y compris la description des principales lignes d'action du projet, les résultats de l'enquête et des consultations auprès des structures de HIC et des principales sources d'information. Dans le chapitre 4, les **informations recueillies sont évaluées par rapport aux questions clés de l'évaluation** et la **contribution du projet aux cinq critères du CAD que sont la pertinence, l'efficacité, l'impact, l'efficience et la durabilité sont vérifiés**. Enfin, dans le chapitre 5, des conclusions et des recommandations sont formulées pour la période actuelle d'exécution du projet et les suivantes.

## *Contexte du projet*

Les conditions cadres qui ont favorisé, défié et continuent de façonner le travail de HIC sont les suivantes:

- La Conférence Habitat III et la mise en pratique (insatisfaisante) d'Habitat II et du Nouveau Programme pour les Villes
- Les réunions du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) pour la mise en œuvre des ODD: Présentation des déclarations des OSC, des meilleures pratiques et participation au FPHN pour débattre de la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2030
- Les mécanismes réguliers et procédures spéciales du système des droits de l'Homme de l'ONU
- La présentation des déclarations des OSC, l'organisation d'événements parallèles et la participation à la Commission de Développement Social (CSocD)
- Les réunions des OSC dans le cadre des Forums Sociaux Mondiaux et du prochain Forum Urbain Mondial d'ONU-Habitat à Abou Dhabi
- Les activités de la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville (PGDV) coordonnées avec ses Adhérent-e-s (y compris les OSC, les réseaux, les fondations) ainsi qu'avec les gouvernements locaux
- La coordination avec les partenaires du Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones pour ses relations avec le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale des Nations Unies (CSM4CFS), du Comité International de Planification pour la Souveraineté Alimentaire (CIP) et du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les droits des paysans
- La présentation des déclarations des OSC et la participation à la Conférence des Parties (COP) au sein de l'Accord de Paris sur le changement climatique
- L'approche de l'Observatoire des Droits de l'Homme à l'Habitat (HRHO) et la présentation de rapports parallèles et de rapports d'examen des progrès des ODD fondés sur les droits de l'Homme pour les États mis en examen.

HIC a participé aux processus mentionnés ci-dessus en soutenant et en consolidant son rôle dans la défense des droits à l'habitat, au logement et à la terre, en améliorant et en intégrant les droits des peuples à l'habitat et à la terre dans le développement durable et en affirmant les droits des peuples à l'habitat à tous les niveaux. Une collaboration spéciale avec les Adhérent-e-s de HIC a été mise en place pour chacun des processus mentionnés ci-dessus.

## *Objectifs du projet*

Les trois projets évalués suivent une logique similaire en ce qui concerne leurs objectifs. L'objectif primordial du projet actuel est de parvenir à « **un monde dans lequel chacun-e dispose d'un endroit sûr pour vivre en paix et dans la dignité**, avec une société civile et des mouvements sociaux coordonnés, formés et forts qui progressent vers l'égalité et l'équité de genre; qui défendent le droit à un environnement sain; qui promeuvent et mettent en œuvre la production sociale de l'habitat; qui luttent contre les violations de tous les droits liés à l'habitat; et où toutes les sphères gouvernementales reconnaissent, défendent et mettent pleinement en œuvre le droit au logement, à la terre et les autres droits de l'homme liés à l'habitat ». La phase précédente du projet consistait à « bâtir des coalitions et des alliances à niveau local, régional et mondial en coopération avec des initiatives de la société civile dans le but de **défendre les droits au logement et à la terre dans les zones urbaines et rurales**, en particulier ceux des habitant-e-s des établissements informels menacé-e-s d'expulsion ». La première phase du projet évalué s'est concentrée sur la contribution « aux efforts mondiaux coordonnés de la société civile et au bénéfice de celle-ci pour la **reconnaissance, la défense et la pleine mise en œuvre des droits au logement et à la terre**, en particulier en faveur des requêtes des secteurs sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables dans chaque région ».

Les objectifs du projet indiquent l'amélioration attendue des outils et services de HIC pour ses Adhérent-e-s afin de renforcer la protection juridique du droit de l'Homme à un logement adéquat et l'amélioration de leurs connaissances et de leurs capacités de plaidoyer pour la défense et la réalisation des droits au logement et à la terre; la création de l'Observatoire des Droits de l'Homme à l'Habitat (HRHO) pour le suivi des programmes mondiaux; et l'adoption des recommandations de HIC dans les débats politiques mondiaux actuels liés au Nouveau Programme pour les Villes (NUA), aux ODD et aux accords sur le climat.

## Résultats du projet

Le travail de HIC est **pertinent** pour les groupes cibles et les partenaires avec lesquels HIC travaille et dans le contexte mondial actuel. En particulier, en confirmant la défense et la pleine mise en œuvre des droits à l'habitat, au logement et à la terre, le travail de HIC est conforme aux objectifs mondiaux de longue date des

Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. HIC est reconnu comme étant une organisation vraiment unique. Il n'existe aucune autre ONG qui se concentre sur l'approche intégrale des droits de l'Homme liés à l'habitat.

La pertinence de HIC pour ses Adhérent-e-s est démontrée par le fait que HIC consolide les capacités en développant et en appliquant des concepts, des techniques de communication et des méthodes de plaidoyer; les sujets les plus importants sont le logement et les droits à l'habitat, puis la production sociale de l'habitat, et enfin la durabilité environnementale; la question du genre a moins d'importance pendant la période couvrant les projets en revue, mais elle a émergé de façon plus évidente ces dernières années. Le travail émergent autour du droit à la ville développé par la PGDV a pris de l'ampleur au cours des 6 dernières années, depuis la création de cette plateforme.

HIC est également pertinent pour de nombreuses autres organisations et réseaux locaux, ainsi que pour des plateformes internationales et les processus des Nations Unies. Par exemple, conjointement avec ses Adhérent-e-s, HIC joue un rôle de collecte et de partage d'informations sur les situations locales et mondiales et participe à des campagnes liées aux droits à l'habitat et contre leur violation. En outre, HIC est également important pour d'autres OSC, organisations de base et mouvements sociaux. Par exemple, HIC a facilité l'intégration des priorités des organisations de base et des mouvements sociaux dans les processus d'Habitat III et du Nouveau Programme pour les Villes. En outre, la pertinence de HIC pour les parties prenantes externes est confirmée par le fait que HIC contribue aux processus internationaux liés à l'habitat et aux droits de l'Homme et fournit une expertise pertinente aux organes des Nations Unies, à la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable (SR-AH), ainsi qu'aux municipalités et aux gouvernements nationaux et locaux. L'implication de HIC au sein des Nations Unies permet de créer des espaces et de travailler systématiquement autour des questions des droits de l'Homme liés à l'habitat ou des ODD.

HIC a été **efficace** pour ce qui est d'atteindre ses objectifs fixés. HIC développe ses stratégies de manière réaliste, tout en étant une organisation très ambitieuse, et en suivant de près la mise en œuvre des plans et objectifs établis, tout en laissant suffisamment de place à la flexibilité pour réagir à de nouvelles conditions ou à des besoins urgents.

HIC a obtenu de nombreux **résultats** et a eu d'importants **impacts**:

- En orientant la Conférence Habitat III et le Nouveau Programme pour les Villes (NUA), ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD) liés à l'habitat, HIC a contribué à coordonner les efforts mondiaux pour la reconnaissance, la défense et la mise en œuvre des droits au logement et à la terre, en faveur des secteurs sociaux vulnérables des sociétés, malgré les multiples obstacles à leur pleine réalisation. La mise en œuvre du Programme pour les Villes est très lente et la réalisation des ODD est en retard. Mais ce n'est que récemment que les concepts ont été repris par les gouvernements locaux organisés sous l'égide des CGLU, et ont reçu le soutien et l'orientation de la PGDV et de HIC. Les principaux concepts des droits de l'Homme liés à l'habitat (y compris le droit au logement, à la terre et à l'eau) sont mieux compris au sein du système des Nations Unies, de la PGDV, et au niveau des gouvernements locaux grâce au partenariat avec les CGLU et Cities Alliance. HIC a été l'un des principaux acteurs lors de la création de la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville (PGDV), dont elle a dirigé, avec d'autres organisations, la conception et la mise en œuvre. La Plateforme accroît la sensibilisation internationale aux droits à l'habitat et à leurs violations, mais aussi la visibilité de HIC.
- Les résultats de l'enquête de HIC (2019) fournissent des preuves qui confirment la contribution de HIC à des résultats et à des impacts pertinents. Par exemple, HIC a contribué à l'échange de connaissances et au renforcement des capacités de ses Adhérent-e-s. HIC a soutenu les efforts communautaires pour la reconnaissance, la défense et la mise en œuvre des droits au logement et à la terre. Les Adhérent-e-s de HIC confirment que la société civile et les mouvements sociaux bénéficient des outils et des services améliorés qu'offre HIC. HIC fournit une expertise unique, relie les connaissances des organisations de base de la société et leur réalité avec de solides connaissances juridiques et académiques. Ce processus constant de va-et-vient est très précieux et enrichit à la fois la capacité conceptuelle et les actions stratégiques sur le terrain.
- HIC promeut des coalitions et des alliances et établit des ponts entre les organisations de base de la communauté locale et le niveau international; en plus des droits au logement et à la terre dans les zones urbaines et rurales, HIC met en évidence les inégalités générales auxquelles sont confrontés les pauvres des villes, les liens avec les zones rurales et la nécessité de solutions holistiques. HIC est très efficace pour établir des réseaux et rapprocher les organisations à différents niveaux; et porte les violations des droits

de l'homme liées à l'habitat sur le devant de la scène. Avec ses Adhérent-e-s et ses Partenaires, HIC sensibilise aux besoins des marginalisés et visualise les violations des droits de l'Homme et des droits à l'habitat des pauvres en milieu urbain (par exemple, lors de la participation aux processus des Nations Unies et lors de la diffusion de cas de violations des droits à l'habitat). HIC crée des opportunités pour que les Adhérent-e-s interagissent entre eux et elles et avec les instances de gouvernance locales, nationales et internationales.

- HIC utilise l'approche de l'Observatoire des Droits de l'Homme à l'Habitat (HRHO) pour aligner les processus locaux et nationaux sur les objectifs des ODD et pour orienter le développement d'indicateurs concrets et mesurables. En surveillant la mise en œuvre des ODD liés à l'habitat, les droits des peuples au logement et à la terre sont de plus en plus intégrés au développement durable (par exemple, ODD 1, indicateur 1.4.2 sur la sécurité de tenure, ODD 2 sur le droit de l'Homme à l'alimentation et à la nutrition, ODD 5, cible 5.a sur l'égalité d'accès des Femmes à la terre et aux ressources productives et sur leur contrôle, ODD 6 sur le droit de l'Homme à l'eau et à l'assainissement, ODD 11 sur les établissements humains et le droit de l'Homme à un logement adéquat, ODD 15 sur le droit de l'Homme à la vie sur terre). HIC intègre conceptuellement les droits des peuples au logement et à la terre au développement durable et pousse sa mise en pratique. Certains processus locaux et nationaux ont été alignés sur les objectifs des ODD en utilisant l'approche de l'Observatoire des Droits de l'Homme à l'Habitat.
- HIC a influencé la gestion des cas d'actions urgentes, la gestion des cas de violation des droits à l'habitat/droits de l'Homme et un meilleur engagement de certains gouvernements en faveur des droits à l'habitat/droits de l'homme. On peut citer à titre d'exemple diverses campagnes de médias sociaux avec d'autres partenaires, récemment, par exemple, la campagne pour les défenseurs et défenseuses des droits de l'Homme en matière d'habitat. Avec ses Adhérent-e-s, HIC soutient des campagnes locales, comme par exemple, récemment, la campagne de halte aux expulsions au Zimbabwe.
- En collaboration avec FIAN et d'autres partenaires, HIC a également orienté l'approche de la FAO sur la sécurité alimentaire urbaine et la souveraineté alimentaire.

Habituellement, HIC n'intervient pas seul (par exemple par l'intermédiaire de ses équipes des bureaux ou ses membres du Conseil), mais en collaboration avec ses Partenaires, ses Allié-e-s et ses Adhérent-e-s affilié-e-s. Par conséquent, tous les résultats et impacts sont le fruit d'efforts conjoints.

Le fonctionnement de HIC et de ses réseaux d'Adhérent-e-s et de partenaires est très **efficace**. HIC est efficace dans l'utilisation de ses ressources financières et humaines. Toutes les tâches de gestion sont effectuées, bien qu'opérant à échelle mondiale dans une zone horaire de 24 heures, avec un minimum de personnel et de ressources. Des rapports de bonne qualité et des documents pertinents sont produits en temps voulu. HIC est efficace dans le service à ses Adhérent-e-s: la majorité des Adhérent-e-s interrogé-e-s se sont déclaré-e-s satisfait-e-s des services de HIC et l'efficacité de HIC dans la construction de capacités de ses Adhérent-e-s a été jugée positive. Toutefois, HIC n'est pas très efficace pour la collecte des cotisations de ses Adhérent-e-s et d'autres domaines d'amélioration ont été identifiés, par exemple en ce qui concerne la communication interne, l'organisation et l'annonce des réunions, le transfert de connaissances et de responsabilités aux membres du personnel à une hiérarchie inférieure ainsi qu'aux nouvelles générations.

Les processus engagés sont durables grâce à la forte implication des Adhérent-e-s et des partenaires, mais la **viabilité** institutionnelle et financière de HIC n'est pas assurée sans financement externe, par exemple le soutien de MISEREOR. HIC devra rechercher de plus en plus de sources supplémentaires de financement, surtout pour pouvoir étendre ses activités vers l'Afrique et l'Asie, et compte tenu des attentes élevées des Adhérent-e-s. HIC devra continuer à sensibiliser la communauté internationale sur la persistance et l'aggravation des violations des droits de l'Homme liées à l'habitat; continuer à consolider la force et la solidarité des organisations de base de la communauté et des Adhérent-e-s; participer aux processus de recherche de stratégies et d'alternatives pour la production sociale de l'habitat; et continuer à jouer son rôle de coalition mondiale forte, à la tête des luttes pour le droit de l'Homme à un logement convenable et d'autres droits liés à l'habitat.

### **Conclusions et recommandations**

Les **réponses aux trois questions d'évaluation** sont les suivantes :

1. *Dans quelle mesure HIC remplit sa mission par le biais des projets MISEREOR ?*

MISEREOR a une importance particulière pour la mission de HIC liée au renforcement de la solidarité, au réseautage et au soutien des mouvements et organisations sociales et à la promotion et à la réalisation

des droits de l'Homme liés au logement et à l'habitat. Le soutien de MISEREOR à HIC a permis de promouvoir d'importantes initiatives et campagnes mondiales ainsi que la participation des Adhérent-e-s à des événements mondiaux importants.

MISEREOR aide HIC à mieux structurer ses efforts à échelle mondiale. MISEREOR est un partenaire important de discussion, remettant fréquemment en question ses actions afin de ramener HIC, si nécessaire, à ses propres objectifs et à ses propres rails. MISEREOR a aussi mis HIC en contact avec d'autres organisations non adhérentes à HIC ni alliées, qui travaillent les mêmes questions, élargissant ainsi le champ d'action de HIC et contribuant à la construction de nouvelles alliances et de nouveaux partenariats. MISEREOR continue d'être le principal donateur et allié de HIC dans l'accomplissement de sa mission.

2. *Quels sont les défis récents auxquels HIC est confronté et quels sont les moyens mis en œuvre pour les surmonter ?*

Un des principaux défis de HIC est le fait que son seul mandat est énorme mais que les ressources disponibles ne sont pas suffisantes pour le remplir intégralement. HIC doit constamment développer des stratégies pour savoir où et comment s'engager au mieux. HIC est confronté à un défi particulier en ce qui concerne son engagement en Asie. Le rayonnement du bureau indien de HLRN vers d'autres pays asiatiques et son interaction avec les Adhérent-e-s asiatiques sont limités. HIC tente d'équilibrer cette faiblesse en renforçant la participation de la PGDV en Asie.

Les opportunités actuelles, qui constituent en même temps un défi pour HIC, sont la reconnaissance mondiale croissante de l'importance d'une approche des droits de l'Homme, du changement climatique et des questions de logement. HIC doit être présent sur les fronts importants (le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), la Conférence des Parties (COP), l'Organisation mondiale des Cités et Gouvernements Locaux Unis, le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), la Commission des Nations Unies pour le développement social (CSocD)...), apporter son expertise, être reconnu - et c'est ce que fait HIC, en s'adaptant de manière flexible aux opportunités futures.

HIC, et en particulier ses Adhérent-e-s, sont confronté-e-s à de nombreux autres défis: l'évolution des situations politiques et des espaces de travail disponibles; l'instrumentalisation de l'engagement de la société civile dans les efforts de développement international; la violation croissante des droits de l'Homme et des droits liés à l'habitat; le rétrécissement des espaces pour les acteurs et actrices de la société civile; ou le peu de fonds pour soutenir les opérations quotidiennes des Adhérent-e-s de HIC. Il s'agit là de menaces énormes qui affectent directement les organisations adhérent-e-s, et qui rendent, par conséquent, le réseau beaucoup plus fragile et vulnérable. Un moyen important pour faire face à ces menaces est de les faire connaître et de les diffuser dans le monde entier.

3. *Quelles sont les réalisations récentes et les avantages des rôles actuels du SG de HIC et de HIC-HLRN ?*

Au cours de la période d'évaluation 2014-2019, le Secrétariat Général de HIC s'est concentré sur la reconnaissance de l'approche du droit à la ville, à travers son implication dans la PGDV. De plus en plus, les questions de logement abordable, de droit à l'habitat et de genre ont été incluses ou précisées dans le travail de la PGDV. Le fait d'être situé à Barcelone a été un grand avantage pour le SG de HIC, car le secrétariat a pu établir des relations plus étroites avec d'importants partenaires installés à Barcelone (Municipalité de Barcelone, CGLU, Metropolis, CIDOB, ...). En outre, le SG de HIC s'est concentré sur la mise en œuvre de la recherche-action avec les organisations Adhérent-e-s de HIC en Europe, en Afrique et en Amérique latine, en plus de ses tâches habituelles de communication, d'administration et de gestion des Adhérent-e-s.

HIC-HLRN a continué à se concentrer sur la sensibilisation et la construction de capacités en matière de droits de l'Homme liés à l'habitat et à leur violation (y compris le droit à la terre), sur le travail de plaidoyer respectif auprès des organes des Nations Unies et sur les examens de l'EPU. Les questions de genre ont été de plus en plus intégrées dans son travail, par exemple lorsque la structure a soutenu les OSC au Kenya et en Ouganda dans le développement et la mise en œuvre de la recherche et du plaidoyer des droits liés à la stratégie des droits des Femmes au logement et à la terre. En outre, le travail avec FIAN en matière d'alimentation et de nutrition et le soutien apporté au Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones pour ses relations avec le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale des Nations Unies (CSM4CFS), et au Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) sont devenus de plus en plus pertinents. HIC-HLRN veille à ce que HIC ne perde pas son approche intégrale de

l'habitat, par exemple en s'attaquant à l'importante question des liens entre les zones urbaines et rurales. A échelle régionale, cette structure développe de nombreuses activités liées à la région du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Des éléments conceptuels importants et les leçons tirées du travail du SG de HIC ont été repris par HLRN et vice versa, bien que l'interaction et l'échange conceptuel entre les deux bureaux puissent encore être améliorés.

Parmi les **principaux enseignements tirés** identifiés par les évaluatrices:

Afin d'atteindre les réalités sur le terrain, il est important de maintenir une relation étroite et personnalisée avec les Adhérent-e-s et de les impliquer dans le travail concret du projet (par exemple, effectuer des recherches conjointes, développer des plans d'action locaux, mettre en évidence les problèmes de violation des droits de l'habitat).

- Il est important d'adapter les concepts développés aux conditions locales, toujours dans le cadre d'efforts conjoints avec les Adhérent-e-s et les Allié-e-s locaux et locales
- Il est important d'être flexible, en adaptant les concepts et les méthodologies aux nouvelles opportunités à venir, mais aussi aux défis et menaces existantes
- Afin de maintenir une base florissante d'adhésions, il est important d'atteindre, avec un service personnalisé, de nouvelles organisations et la nouvelle génération d'organisations.

HIC fonctionne très bien. Par conséquent, les **recommandations** suivantes ne sont pas fondées sur une critique générale des activités et des résultats de HIC, ni ne visent à réorganiser le travail de HIC. Elles fournissent plutôt une orientation conceptuelle et des idées supplémentaires aux lignes d'action actuelles. Elles ont été partagées avec HIC lors de l'atelier final et ont été validées par la suite par le SG de HIC, les bureaux régionaux et les Représentant-e-s au Conseil:

**A. En rapport avec les structures HIC**

1. Assurer une localisation durable du prochain bureau du SG de HIC, rechercher une proximité avec les Adhérent-e-s et Allié-e-s stratégiques
2. Se concentrer sur les partenariats stratégiques (voir également la recommandation 2)
3. Institutionnaliser les partenariats pertinents
4. Améliorer encore la visibilité du HIC
5. Assurer le maintien de structures démocratiques

**B. En ce qui concerne la communication et la coordination avec les Adhérent-e-s et l'implication des Adhérent-e-s et des organisations de base**

6. Concentrer les activités de HIC sur l'Afrique et devenir plus visible en Asie, en équilibrant le travail et l'impact de HIC dans toutes les régions du monde
7. Améliorer la communication avec les Adhérent-e-s
8. Développer une stratégie de construction de capacités et de transfert de connaissances
9. Élaborer des propositions de projets communs avec les Adhérent-e-s et Partenaires intéressé-e-s (voir également la recommandation 12)
10. Améliorer le niveau de contribution des Adhérent-e-s et Ami-e-s de HIC

**C. En ce qui concerne la communication entre Adhérent-e-s**

11. Faciliter l'interaction entre Adhérent-e-s (Nord-Sud, Sud-Sud, au niveau régional)
12. Soutenir les Adhérent-e-s de HIC dans l'élaboration de leurs propres projets (voir également la recommandation 9)

**D. En rapport avec les stratégies et les objectifs centraux de HIC**

13. Renforcer les rapports de dénonciation et la diffusion
14. Insister doublement sur le logement
15. Rectifier et populariser l'approche du droit à la ville
16. Renforcer les approches holistiques en matière d'habitat
17. Favoriser la création d'un Réseau mondial Femmes et Habitat de HIC

**E. En ce qui concerne l'administration et la gestion**

18. Promouvoir le Secrétariat Général (voir aussi la recommandation 1)
19. Améliorer l'efficacité des processus administratifs et de gestion

F. En ce qui concerne la **coopération avec MISEREOR**

20. Prévoir plus de temps pour la prochaine évaluation afin de permettre plusieurs cycles de retour d'information
21. Réaliser au moins une fois par an des réunions conjointes (MISEREOR-HIC) de planification et de suivi à Aachen